

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2015

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Approbation du projet de couverture des courts de tennis 5 et 6 de la rue de l'Yser, par une structure gonflable – demande de subventions et demande de permis de construire**

Rapporteur : Philippe Tastes

La Ville s'attache à optimiser l'utilisation du patrimoine sportif et à l'adapter aux pratiques actuelles et futures et notamment sur le site des tennis de la rue de l'Yser.

La pratique du tennis est importante sur la commune, le club compte plus de 900 adhérents dont 520 enfants à l'école de tennis. Il utilise dix courts de tennis (six situés sur le site de l'Yser et quatre au Jardin de la Ménagerie) et occupe encore à raison de 32h30 par semaine deux salles multisports situées dans les différents sites sportifs de la Ville.

Afin de permettre aux pratiquants de jouer toute l'année, il apparaît nécessaire de couvrir deux courts supplémentaires. En effet, deux courts bénéficient déjà d'une couverture temporaire –novembre à avril- par une structure gonflable. Compte tenu de la bonne intégration de la structure gonflable et des contraintes du site, il est proposé de reprendre ce type de structure temporaire pour deux courts.

Ainsi, la couverture par une structure gonflable des courts 5 et 6, avec engagement de procéder à leur démontage du 15 avril au 30 octobre, (à l'instar de la structure gonflable déjà existante) permettrait de répondre à la demande, pour un coût raisonnable.

Toujours pour limiter les nuisances sonores, la Ville retiendra une structure gonflable à double peau amenuisant ainsi les bruits émanant du jeu tennistique. De même, le local technique réalisé pour le système de soufflerie comprendra un habillage acoustique intérieur. Le fonctionnement de l'installation réalisée en novembre 2008 sur les deux courts centraux conduit à privilégier une installation identique sur les deux courts 5 et 6.

Le coût prévisionnel de l'opération, incluant l'achat de l'enveloppe, est estimé à 450 000 € TTC honoraires compris.

L'opération sera réalisée en deux temps. L'année 2015 sera consacrée au toilettage des courts et à leur adaptation à recevoir la structure gonflable ainsi qu'à la construction des locaux annexes. Le montage de la structure gonflable interviendrait ainsi fin octobre 2016 pour être maintenue jusqu'au printemps suivant. La charte signée entre le Tennis club de Sceaux, la Ville et l'association de quartier Marne-Musiciens rappelant le caractère saisonnier de l'installation sera adaptée.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de la 2ème couverture, et pour une durée inférieure à six mois par an, des courts de tennis 5 et 6 de la rue de l'Yser par une structure gonflable,
- autoriser le maire à solliciter des subventions au taux maximum auprès de toutes entités publiques et privées susceptibles de subventionner ce type d'installation et à demander une dérogation à la règle de non commencement des travaux avant la notification.
- autoriser le maire à déposer la demande de permis de construire afférente à la structure